



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 4654

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les statistiques concernant la fraude aux dossiers d'allocation aux adultes handicapés pour 2011, pour le département du Rhône. Il souhaite connaître le nombre de dossiers constatés, ainsi que les montants dus et les suites données à ces infractions.

Texte de la réponse

D'après les informations communiquées par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la fraude aux dossiers d'allocation aux adultes handicapés (AAH) est extrêmement faible à l'échelle nationale. La CNAF a lancé en novembre 2010 la seconde enquête visant à évaluer la qualité des droits payés en matière de prestations légales. L'évaluation de la masse totale des indus pour toutes les prestations légales s'élève à 2,54 milliards d'euros sur les droits versés en 2010. Il importe cependant de distinguer indus et fraude. Or, les fraudeurs représenteraient 2,4 % des allocataires des caisses d'allocations familiales (CAF) pour un impact financier de la fraude estimé à 1,2 % du montant total des prestations versées en 2010, soit 698 millions d'euros. D'après la CNAF, le montant financier de la fraude reste très comparable entre 2009 et 2010 : respectivement 674 et 698 millions d'euros. Concernant plus spécifiquement l'AAH, il a été versé par les CAF en 2010 près de 6,4 milliards d'euros d'AAH, représentant 10,7 % de l'ensemble des prestations légales. La CNAF estime que la fraude à l'AAH se rencontrerait dans 0,9 % des dossiers, pour un préjudice financier estimé à 0,5 % des versements de la prestation, soit 32,8 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4654

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5108

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7867